COMMUNAUTÉ URBAINE
CREUSOT MONTCEAU

LE GUIDE DU TRI

2021

ENSEMBLE, AMÉLIORONS LA QUALITÉ DU TRI ET RÉDUISONS NOS DÉCHETS !

Creusot Montceau
Communauté urbaine

LE VERRE

Les emballages en verre sont à déposer dans les colonnes à verre.

> BOUTEILLES SANS BOUCHON

Les bouchons en métal se jettent dans la poubelle à couvercle jaune.

Les bouchons en liège peuvent être apportés en déchetterie.

> POTS ET BOCAUX SANS COUVERCLE

Les couvercles se jettent dans la poubelle à couvercle jaune.

LES BONS RÉFLEXES

- Retirer les bouchons des bouteilles et les couvercles des pots avant de les jeter.
- Pas besoin de les laver, bien les vider suffit.
- Il est interdit de déposer des déchets de toute nature au pied des conteneurs.
- Les verres à boire cassés sont à apporter en déchetterie.
- La vaisselle, les faïences sont à apporter en déchetterie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

7 bouteilles sur 10 sont triées et recyclées, une performance qui mérite d'être améliorée au maximun pour allier environnement et solidarité. Le verre est fabriqué à partir de sable, une ressource intensément exploitée, et recyclable à l'infini. De plus, dans le cadre de son contrat avec la communauté urbaine, Creusot Montceau Recyclage verse à la Ligue contre le Cancer 2 € par tonne de verre collectée sur le territoire.

LES DÉCHETS **RECYCLABLES**

EMBALLAGES ET PAPIER :

Il existe 4 grandes familles de déchets recyclables à déposer, en vrac, dans le bac à couvercle jaune.

> PAPIER

- Journaux
- Magazines
- Prospectus
- Enveloppes

Tous les papiers sont recyclables.

Retirer le film en plastique avant de jeter les magazines et les prospectus.

> EMBALLAGES CARTONNÉS

- Briques (jus de fruits, lait, soupe…)
- Boîtes (céréales, gâteaux…)
- Suremballages (yaourts…)
- Paquets en carton (lessive, boîte à œufs…)

Les emballages gras ou souillés peuvent être triés dans le bac à couvercle jaune.

Ne pas imbriquer des déchets les uns dans les autres.

LES BONS RÉFLEXES

- Les déchets sont à déposer en vrac (sans sac) dans le bac à couvercle jaune.
- Les bacs individuels doivent être sortis la veille du jour de la collecte.
- Les bacs doivent être rentrés le jour même du passage du véhicule de collecte.
- Il est interdit de déposer des déchets de toute nature au pied des conteneurs.
- En cas de doute, choisir le bac à couvercle noir.

> BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE

- Bouteilles (eau, huile…)
- Flacons alimentaires (vinaigrette, sauce…)
- Produits de toilette (gel douche, shampooing…)
- Produits ménagers (liquide vaisselle, nettoyant, javel…)
- Cubitainers (vin…)

Si le bouchon est en plastique, le laisser sur la bouteille ou sur le flacon et jeter le tout dans le bac à couvercle jaune.

> EMBALLAGES MÉTALLIQUES

- Canettes
- Boîtes de conserve
- Aérosols
- Bouteilles de sirop
- Boîtes métalliques

Pas besoin de les laver, bien les vider suffit.

CITEO

LES DÉCHETS **NON RECYCLABLES**

Les déchets non recyclables sont tous les autres déchets ménagers qui ne peuvent pas être triés. Ils sont à déposer, en sac, dans le bac à couvercle noir.

> LES RESTES ALIMENTAIRES

- Épluchures de légumes et de fruits
- Restes de repas
- Sachets d'infusion
- Marc de café

Nombre d'entre eux peuvent être compostés. Plus d'informations sur l'obtention d'un composteur : www.creusot-montceau.org

N°Vert 0 800 216 316

> LES DÉCHETS D'HYGIÈNE

- Couches
- Coton et cotons-tiges
- Mouchoirs en papier

Ne jetez pas les lingettes, même biodégradables, dans les toilettes : ce sont les ennemies de vos canalisations. Elles les bouchent et bloquent les systèmes d'assainissement. Elles sont à jeter dans la poubelle non recyclable.

> LES OBJETS DIVERS

- Sacs et films en plastique, emballages de pack d'eau
- Barquettes en polystyrène et en plastique
- Pots de yaourt
- Vaisselle jetable

Le recyclage progresse : bientôt, tous les emballages pourront être triés.

LES BONS RÉFLEXES

- Les bacs individuels doivent être sortis la veille du jour de la collecte.
- Les bacs doivent être rentrés le jour même du passage du véhicule de collecte.
- Il est interdit de déposer des déchets de toute nature au pied des conteneurs.
- Pour les restes alimentaires, privilégiez le compostage.
- Les déchets verts ne doivent pas aller dans le bac à couvercle noir mais peuvent être paillés, compostés à domicile ou apportés en déchetterie.

LES MODALITÉS DE COLLECTE

> COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

Les agents de la communauté urbaine Creusot Montceau effectuent le ramassage du contenu des bacs devant les habitations, selon un calendrier défini.

Pour connaître le jour de collecte de vos déchets à votre domicile, contactez le N° Vert :

0 800 216 316

> COLLECTE EN POINT D'APPORT

Dans certaines communes, les habitants d'un même secteur déposent leurs déchets dans des conteneurs installés sur des placettes, à proximité de leur domicile. Sont ainsi collectés :

- des déchets recyclables qui sont à déposer en vrac dans les conteneurs jaunes ;
- des déchets ménagers non recyclables qui sont à déposer, en sac, dans les conteneurs noirs ;
- le verre (bouteilles sans bouchon et pots et bocaux sans couvercle).

LES BONS RÉFLEXES

Obtenir un bac

Si vous êtes concernés, la communauté urbaine met gratuitement à disposition 2 bacs aux nouveaux arrivants : l'un à couvercle jaune pour les déchets recyclables et l'autre à couvercle noir pour les déchets non recyclables. Elle en assure la distribution.

Sortir mon bac

Les conteneurs doivent être sortis la veille au soir du jour de collecte et débarrassés de la chaussée le jour même.

Mon bac a été volé

L'usager doit faire un dépôt de plainte pour vol et transmettre ce document au service pour obtenir son remplacement, par courrier à adresser à la Communauté urbaine Creusot Montceau , Service gestion des déchets
Château de la Verrerie - BP 90069
71206 Le Creusot Cedex

Mon bac a été avalé par le camion de collecte

Appeler le N° Vert de la communauté urbaine au 0 800 216 316 qui fera suivre la demande. Le remplacement du conteneur sera effectué sous 10 jours.

Mon bac est abîmé

L'usager doit signaler les défauts constatés à la communauté urbaine, via le numéro vert, qui assure la maintenance des bacs.

Mon bac est sale

Le nettoyage des bacs est à la charge de l'utilisateur.

Un doute, une question ?

Appeler le N° Vert (appel gratuit depuis un poste fixe) du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h.

N°Vert 0 800 216 316

LES ENCOMBRANTS ET DÉCHETS SPÉCIAUX

> À APPORTER EN DÉCHETTERIE

BOIS

CARTONS

DÉBLAIS / GRAVATS

DÉCHETS VERTS

DÉCHETS ÉLECTRIQUES

POLYSTYRÈNE

MÉTAUX

MOBILIER

PNEUMATIQUES

BATTERIES

RADIOGRAPHIES

HUILES DE FRITURE

HUILES DE VIDANGE

SOLVANTS, COSMÉTIQUES

AMIANTE / CIMENT

> À APPORTER EN MAGASIN OU EN DÉCHETTERIE

CARTOUCHES D'ENCRE

PILES ET ACCUMULATEURS

PETITS APPAREILS MÉNAGERS

DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES

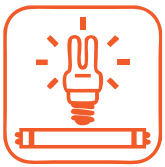

AMPOULES

LES BONS RÉFLEXES

- Privilégiez votre venue en déchetterie du mardi au vendredi pour éviter les files d'attente trop longues.
- Interrogez le gardien en cas de doute sur le tri d'un objet.
- Les textiles, abîmés ou non, doivent être déposés dans les conteneurs de réemploi implantés sur le territoire.

Pour connaître la borne la plus proche de votre domicile : **refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport**

- Une fois usagés, les produits chimiques que vous utilisez chez vous peuvent être dangereux pour votre environnement et votre santé.

Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, déposez vos déchets chimiques en déchetterie.

LES DÉCHETTERIES

5 déchetteries à votre disposition sur le territoire Creusot Montceau.

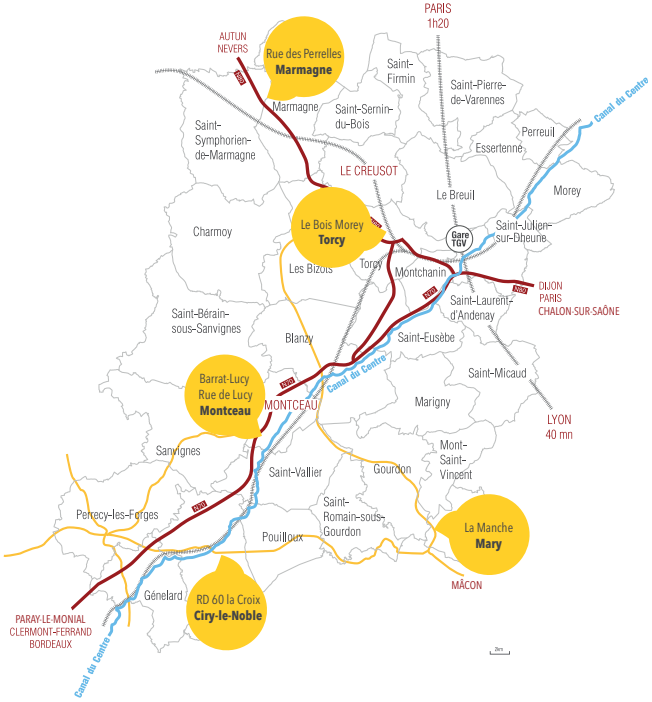

HORAIRES

DÉCHETTERIE DE MONTCEAU ET DE TORCY

> Lundi : de 13h30 à 17h30
> Du mardi au samedi : de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h30
> Dimanche : de 8h30 à 11h45
> Fermé les jours fériés

CIRY-LE-NOBLE

> Lundi et vendredi : de 8h30 à 11h45
> Mercredi et samedi : de 13h30 à 17h30
> Fermé les jours fériés

MARMAGNE

> Lundi et vendredi : de 8h30 à 11h45
> Mercredi : de 13h30 à 17h30
> Samedi : de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h30
> Fermé les jours fériés

MARY

> Lundi et vendredi : de 13h30 à 17h30
> Mercredi et samedi : de 8h30 à 11h45
> Fermé les jours fériés

> MODALITÉS D'ACCÈS

Comment accéder aux déchetteries ?

Sur présentation d'un badge d'accès personnalisé, gratuit pour les particuliers domiciliés sur le territoire communautaire.

Comment obtenir un badge d'accès ?

Sur présentation d'un justificatif de domicile en déchetterie, selon les jours et horaires suivants :

- déchetterie de Montceau : mercredi entre 14h et 17h
- déchetterie de Torcy : vendredi entre 9h et 11h45

Que faire en cas de perte ou de vol de badge ?

Rendez-vous en déchetterie pour faire une nouvelle demande, selon les jours et horaires indiqués ci-dessus. Le premier renouvellement est gratuit, au-delà il est payant.

Comment suivre l'historique de mes passages ?

Rendez-vous sur le site :
www.creusot-montceau.org > rubrique déchets page déchetterie

Le dépôt des déchets est-il payant ?

Pour les habitants du territoire, l'accès aux déchetteries est gratuit dans la limite de 34 passages par an, payant au-delà.

> LES TARIFS

	PARTICULIERS (à partir du 35e passage dans l'année)	PROFESSIONNELS (dès le 1er passage)	ASSOCIATIONS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE (à partir du 5e passage par mois)
DÉCHETS NON DANGEREUX	19,50 € par passage dans la limite de 2 m³	19,50 € / m³	15 € / m³
DÉCHETS DANGEREUX		1 € / kg	1 € / kg
AMIANTE (*)	20 € / m³	40 € / m³	Interdit

(*) Sur rendez-vous uniquement, dans les déchetteries de Torcy et Montceau.

RÉDUIRE SES DÉCHETS

Depuis sa labellisation « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage », la communauté urbaine Creusot Montceau propose un riche programme de sensibilisation à la réduction des déchets et à leur gestion pour ceux qui n'ont pas pu être évités. Pour vous accompagner dans votre démarche de réduction et de valorisation de vos déchets, une série de brochures est à votre disposition.

> LE GUIDE DU COMPOSTAGE, PAILLAGE ET JARDINAGE AU NATUREL

Bénéficiez de conseils avertis en matière de valorisation de vos déchets verts et organiques et de fabrication de compost.

> LE GUIDE DU COMPOSTAGE PARTAGÉ

Vous n'avez pas de jardin mais souhaitez valoriser vos déchets de cuisine ? Vous aimeriez être un moteur dans l'organisation d'animations en lien avec la production de compost dans votre quartier ? Cette brochure vous accompagne dans la mise en place d'un site de compostage partagé.

> LE DÉPLIANT DU COMPOSTAGE PARTAGÉ

Un site de compostage partagé est en place prêt de chez vous ? Découvrez, dans ce dépliant, les bonnes pratiques du compostage.

> LE DÉPLIANT SUR LE BROYAGE

Un document consacré aux aides apportées par la communauté urbaine pour s'équiper à domicile d'un broyeur par le biais d'un prêt gratuit ou d'une aide à l'achat.

BROCHURES DISPONIBLES

• **à l'accueil de la communauté urbaine Creusot Montceau**
Château de la Verrerie - Le Creusot

• **aux Ateliers du jours**
Quai Jules Chagot - Montceau

> **horaires :**
du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
et vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

• **sur le site**
www.creusot-montceau.org > déchets >
brochures à télécharger

ADEME

> Retrouvez d'autres conseils pour réduire ses déchets sur www.casuffitlegachis.fr
et sur www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens

LES BONS RÉFLEXES

• Le brûlage à l'air libre des déchets : c'est interdit toute l'année !

Pour l'air et la santé, il existe des solutions fertiles.

broyage

compostage

paillage

Un doute, une question ?

Appelez le numéro vert de la communauté urbaine
(appel gratuit depuis un poste fixe)

N°Vert 0 800 216 316

Creusot Montceau
Communauté urbaine

Communauté urbaine Creusot Montceau
Château de la Verrerie - BP 90069
71206 Le Creusot Cedex
Tél. 03 85 77 51 51
info@creusot-montceau.org
www.creusot-montceau.org